

Dans l'Éducation nationale 1 personnel sur 4 est contractuel (soit 300 000 CDD). AED, AVS en CUI CAE, AESH, professeur.e.s contractuel.le.s, nous sommes soumis.e.s à des conditions de travail précaires, à la merci de toutes les pressions hiérarchiques possibles, mal-formé.e.s et sous-payé.e.s. Les logiques budgétaires adoptées par l'Éducation nationale redéfinissent en permanence nos contrats, qu'ils soient de droit privé ou de droit public, CDD renouvelables ou services civiques, sans pour autant remettre en question leur nature précaire. **Alors que plus de 20 000 personnes en CUI ont vu leur contrat supprimé l'été dernier par le gouvernement**, une nouvelle vague de suppression devrait avoir lieu avec la fin de l'année pour celles et ceux qui avaient pu conserver leur poste. **L'Éducation nationale entretient ce système d'emplois subalternes, proposant des contrats à peine plus élevés que le RSA.** Par le recours à des contrats précaires, elle fragilise nos droits. En réduisant les postes, elle nous met en concurrence, nous isole et nous contraint à accepter ses conditions. De plus, elle délègue le renouvellement de nos contrats à d'autres volontés que les nôtres : celles des gestionnaires du budget, notamment ceux de nos établissements. Ainsi, nous sommes soumis.e.s à l'arbitraire et aux repréailles de nos chefs d'établissement, jusqu'à être puni.e.s par le licenciement pour avoir exigé de voir nos droits respectés. Nous voulons que notre recrutement puisse relever du Rectorat, non plus des chefs d'établissement, afin que nos contrats soit renouvelés sans arbitraire. **À plus long terme, nous voulons la titularisation de tout-es celles et ceux qui le souhaitent, sans conditions de concours, de diplôme, de nationalité, de formation ou de stage.** Les conditions de précarité contre lesquelles nous luttons ne sont pas limitées à l'Éducation nationale. Aux postes précaires du premier et du second degré il faut ajouter les milliers de précaires de l'ESR (Enseignement supérieur et la recherche) : situations de travail gratuit, vacances payées des mois plus tard, dépassement des heures de service sans rémunération complémentaire. Ce recours systématique et massif à des contrats précaires et à des formes d'emploi associatif qui tournent vite à l'exploitation agit partout à l'intérieur de la fonction publique, la pliant à des logiques de plus en plus libérales. C'est pourquoi notre mobilisation ne doit pas restée isolée. Nous sommes solidaires et nous nous joignons au mouvement qui s'oppose à l'adoption du projet de loi Vidal-Blanquer (sélection à l'entrée à l'Université, réforme du bac et du lycée) contre lequel étudiant.e.s et personnels se mobilisent depuis plusieurs mois. Sans compter l'ensemble des travailleur.euse.s municipaux qui interviennent dans les établissements, qu'ils/elles soient animateur.trice.s, agents d'entretiens, de cantine, etc, et dont un grand nombre se trouve embauché sur des conditions de contrat et de paie similaires aux nôtres, ou pour des vacances encore plus précaires, remises en questions chaque jours, et faisant d'elleux, en pratique, des travailleur.euse.s journalières. **Plus généralement, nous soutenons les divers secteurs actuellement en grève contre la détérioration des conditions de travail** (cheminot-e-s, postier-e-s, éboueur-e-s, ...) Nous nous inscrivons dans ce même refus d'un État capitaliste qui pilonne les acquis sociaux tous azimut, réformes sur réformes, accroît les inégalités sociales et la précarisation du travail. Car l'incertitude professionnelle tue, rassemblons-nous pour exiger le renouvellement de nos contrats ! Réclamer nos renouvellements c'est réclamer nos droits ! **Ne restons pas isolé.e.s, organisons-nous ! Rassemblement mercredi 30 mai 2018 15h devant le Rectorat de Paris 12 Boulevard d'Indochine, 75019 Paris Pour exiger :**

- le renouvellement de tous nos contrats ;
- refuser la politique du non renouvellement sanction ;
- l'embauche et affectation par le rectorat plutôt que par les chef.fes d'établissement ;
- le droit à la conversion des tous les CUI CAE en contrat de droit public ;
- la titularisation de tou.te.s les précaires de l'éducation, sans conditions de diplôme, de concours ou de nationalité.

Le tract : [tract_30_mai_2018.pdf](#) Mail : precaires.education@riseup.net
Facebook : Assemblée des précaires de l'éducation – IDF Twitter : @Precaires_Educ

Documents joints

[tract_30_mai_2018.pdf](#)